

NORME INTERNATIONALE 2066

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Liège — Agglomérés expansés purs — Détermination de l'humidité

Cork - Expanded pure agglomerated cork - Determination of moisture content

Première édition - 1976-06-15

CDU 674.83-41 : 543.81

Réf. nº : ISO 2066-1976 (F)

ISO 2066-1976 (F)

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration des Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, le Comité Technique ISO/TC 87 a examiné la Recommandation ISO/R 2066 et est d'avis qu'elle peut, du point de vue technique, être transformée en Norme Internationale. La présente Norme Internationale remplace donc la Recommandation ISO/R 2066-1971 à laquelle elle est techniquement identique.

La Recommandation ISO/R 2066 avait été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d' France Portugal
Bulgarie Grèce Royaume-Uni
Égypte, Rép. arabe d' Iran Tchécoslovaquie
Espagne Italie

Aucun Comité Membre n'avait désapprouvé la Recommandation.

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé la transformation de la Recommandation ISO/R 2066 en Norme Internationale.

Liège — Agglomérés expansés purs — Détermination de l'humidité

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie une méthode de détermination de l'humidité des agglomérés expansés purs de liège.

2 RÉFÉRENCE

ISO 2219, Liège — Agglomérés expansés purs thermiques — Caractéristiques, échantillonnage et emballage.

3 PRINCIPE

Mesurage des dimensions linéaires d'un échantillon afin d'en calculer le volume et pesée. Étuvage de cet échantillon dans des conditions déterminées et, après refroidissement en dessiccateur jusqu'à la température ambiante, nouvelle pesée.

4 APPAREILLAGE

- 4.1 Balance, précise à 0,5 g, de capacité 2 000 g.
- **4.2** Étuve électrique, réglable à 103 ± 2 °C.
- 4.3 Règle métallique, graduée en 0,5 mm.
- 4.4 Scie électrique, à disque.
- 4.5 Dessiccateur, contenant un dessiccatif efficace.

5 ÉCHANTILLONNAGE

Opérer conformément aux prescriptions de l'ISO 2219.

6 MODE OPÉRATOIRE

6.1 Préparation de l'échantillon

Opérer soit sur les plaques elles-mêmes, soit sur des éprouvettes découpées à la scie (4.4) dans les plaques, en forme de parallélépipède rectangle, de dimensions minimales $30~\text{cm} \times 30~\text{cm}$ et maximales $50~\text{cm} \times 50~\text{cm}$, et ayant l'épaisseur de la plaque. Les faces des éprouvettes doivent être planes et parallèles.

6.2 Détermination

Mesurer les dimensions linéaires des échantillons à l'aide de la règle (4.3) et peser les échantillons sur la balance (4.1).

Placer ensuite les échantillons dans l'étuve (4.2) et les sécher à une température de $103\pm2\,^{\circ}\text{C}$ jusqu'à masse constante (c'est-à-dire jusqu'à ce que les résultats de deux pesées successives, séparées par un séjour à l'étuve de 1 h, ne diffèrent pas de plus de 0,5 g).

Après séchage, retirer les échantillons de l'étuve, les laisser refroidir jusqu'à la température ambiante durant 30 min dans le dessiccateur (4.5) et les peser de nouveau.

NOTE — Si l'on veut connaître l'humidité que pourrait avoir l'aggloméré dans les conditions d'utilisation, il suffit de placer les échantillons, pesés à l'état sec, dans une enceinte maintenue à une humidité relative de 65 \pm 5 %, jusqu'à ce que la différence entre les résultats de deux pesées, effectuées à 48 h d'intervalle, ne dépasse pas 0,5 g.

7 EXPRESSION DES RÉSULTATS

L'humidité de l'échantillon, exprimée en grammes par centimètre cube, est donnée par la formule

$$\frac{m_1-m_2}{V}$$

οù

 m_1 est la masse, en grammes, arrondie au nombre entier le plus proche, de l'échantillon pour essai avant séchage,

 m_2 est la masse, en grammes, arrondie au nombre entier le plus proche, de l'échantillon pour essai après séchage:

 ${\it V}\,$ est le volume, en centimètres cubes, arrondi au dixième le plus proche, de l'échantillon, obtenu par la formule

$$V = I \times b \times \delta$$

où l, b et δ sont respectivement la longueur, la largeur et l'épaisseur de l'échantillon pour essai, en centimètres, arrondies au dixième le plus proche.

Prendre comme résultat la moyenne arithmétique des humidités individuelles de trois essais, arrondie au dixième le plus proche.